

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

Publié le 17/03/23

Mis en ligne le 17/03/23

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Viviane DUPEUX, MM. Bernard LEFEVRE, Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mmes Sylvie BOURDIER, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Eric CORREIA, Mmes Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Guy ROUCHON à M. Alex AUCOUTURIER, Mme Lucette CHENIER à M. Christophe LAVAUD, Mme Olivia BOULANGER à M. François VALLES, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Françoise ÔTT à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Christophe MOUTAUD, Mme Ludivine CHATENET à Mme Annie ZAPATA, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : Mmes Mireille FAYARD, Célia BOIRON, MM. Patrick ROUGEOT, Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 10

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 51

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

**CESSION DE BIENS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE IMMOBILIER
AVEC LA SOCIETE AGORASTORE**

Rapporteur : M. le Président

Lors du Conseil Communautaire du 23 février 2023, il a été décidé d'approuver la convention cadre immobilier à conclure avec la société AGORASTORE, spécialisée dans la vente en ligne des biens des collectivités, établissements publics de coopération intercommunale et entreprises, afin de recourir à une plateforme d'enchères en ligne, pour la cession de biens dont elle est propriétaire.

4-Commande publique -autres contrats

La collectivité choisit en effet les biens qu'elle souhaite vendre par cette plateforme en ligne de vente aux enchères. Il peut s'agir des biens immobiliers ou mobiliers, dont elle n'a plus l'utilité, ou qu'elle décide de céder pour des raisons financières ou de valorisation du patrimoine.

Il est proposé de choisir cette procédure pour vendre, via cette plateforme, les biens immobiliers cadastrés section BK n°6, 74, 185, 187, 201, 203 et 205, sis sur la commune de Saint-Sulpice-le-Guérétois, qui constituent le site de l'Aire des Monts de Guéret (cf plan cadastral joint).

Les délibérations ultérieures liées à la procédure de vente seront soumises à nouveau au Conseil Communautaire, dont l'accord pour la vente définitive avec l'acquéreur proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'engager la procédure de cession par vente aux enchères en ligne, via la société « Agorastore » des biens indiqués ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à engager les démarches nécessaires à cette mise en vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

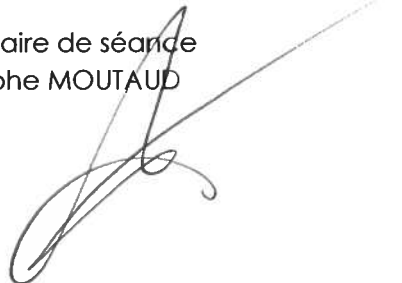
Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Christophe MOUTAUD





Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20230316-30_23-DE
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023